



BULLETIN D'INSCRIPTION

**à renvoyer avant le jeudi 3 octobre 2025
accompagné de votre règlement par chèque**

AIPE TAVERS
Association indépendante des parents d'élèves

**Association indépendante des parents d'élèves de Tavers,
Mairie de Tavers 2, Avenue Jules Lemaître 45190 TAVERS**

Veuillez remplir ce formulaire complètement et lisiblement, merci.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Tél : e-mail :

Titulaire de la pièce d'identité⁽¹⁾ N° :

Nature (cocher) : ☐ Carte d'Identité ☐ Permis de Conduire ☐ Passeport

Délivré(e) le par

(1) renseignements obligatoires pour l'enregistrement en Préfecture. Article R. 310-9 du code du commerce

J'atteste sur l'honneur, participer à ce genre de manifestation à titre exceptionnel (2 ventes par an au maximum), que les objets proposés n'ont pas été acquis pour la revente et en certifie la provenance. Le non-respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L.327-9 du Code du Travail, puni des peines prévues à l'article L362-3 trois ans d'emprisonnement et 45 000€.).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint et l'accepter.

Le Signature :

Renseignements pour votre emplacement :

(si souhait particulier, indication précise, sans garantie).

Nombre de mètres : x 2,50 euros = €

**PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CHEQUE A L'INSCRIPTION A l'ordre de :
Association indépendante des parents d'élèves de Tavers**

- ☐ Sans véhicule (vous ne pourrez pas garer de véhicule sur votre emplacement)
- ☐ Avec une voiture (emplacement de 5 mètres minimum)
- ☐ Avec une voiture + remorque (emplacement de 8 mètres minimum)
- ☐ Avec une camionnette (emplacement de 8 mètres minimum)
- ☐ Avec un camion (emplacement du camion minimum)

attention : n'attendez aucune confirmation ET aucun remboursement

Ne pas jeter sur la voie publique

DIMANCHE 05 octobre 2025

Centre bourg de TAVERS

Règlement

- Se munir d'une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire.
- L'installation se fera à partir de 6h et jusqu'à 7h30, l'installation sera possible sans réservation mais avec de l'attente et sans condition sur l'emplacement. Le bulletin d'inscription sera à compléter sur place.
- La sortie du véhicule ne pourra se faire qu'à la fin de la manifestation (18h) pour des raisons de sécurité.
- Les exposants seront placés individuellement.
- Les exposants s'engagent à respecter l'emplacement qui leur aura été attribué et à respecter le périmètre prévu.

Pour la sécurité, nous vous informons qu'un passage sur la route par un véhicule de pompiers sera fait dès l'installation des brocanteurs. Un marquage au sol à ne pas dépasser sera fait sur votre emplacement. Merci de votre compréhension.

- Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement dans l'état de propreté initiale. Un sac poubelle leur sera remis.
- Le tarif des emplacements est fixé à 2,50 euros le mètre linéaire.
- La Vente de Boissons et de Restauration est exclusivement réservée à l'A.I.P.E.

Renseignements et Contact AIPE : aipe.tavers@gmail.com

Règlement Général sur la Protection de des Données (RGPD)

Les données collectées via ce formulaire d'inscription ou par e-mail sont utilisées aux fins suivantes : gestion administrative de la manifestation:attribution d'emplacements, informations aux exposants (tel /mail).

Obligations réglementaires : registre des exposants (articles L310-1 à L310-7 et R310-8 à R310-9 du code du commerce).

L'accès aux données est limité aux membres de l'organisation en charge du suivi des inscriptions.

Les données collectées sont supprimées un an après la tenue de la brocante. En dehors de la communication du registre des exposants à la préfecture, aucune information n'est transmise à des tiers.

Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à tout moment auprès des organisateurs :

aipe.tavers@gmail.com